



Extrait du UJFP

<http://www.ujfp.org/spip.php?article4668>

Gare aux laïcards extrémistes

- Pour comprendre - Analyses, opinions & débats -



Date de mise en ligne : lundi 25 janvier 2016

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

paru dans LE MONDE, le 20 janvier 2016

Une violente mise en cause de l'Observatoire de la laïcité s'effectue depuis quelques jours. Elle a franchi un nouveau palier avec Manuel Valls, prétendant que cet organisme n'avait pas le droit de signer un appel contre Daech [acronyme arabe de l'organisation Etat islamique], comportant certains signataires qui déplaisent au premier ministre.

Il ne s'agit en rien d'un conflit entre partisans d'une «
laïcité molle
» et d'une «
laïcité dure
».

A ceux qui en douteraient, la vigoureuse défense de l'Observatoire par la Fédération nationale de la Libre-Pensée le prouve. La Libre-Pensée critique certaines positions prises par l'Observatoire. Mais elle estime cela «
normal dans un débat démocratique ».

Elle trouve, en revanche, «
inacceptables
» les attaques contre cet organisme et dénonce les «
conceptions liberticides
» d'
Inquisiteurs d'un temps nouveau
».

La loi de 1905, "
loi de liberté
" selon Aristide Briand, constitue une rupture avec le gallicanisme

En fait, la polémique actuelle s'enracine dans une controverse ancienne. C'est Jacques Chirac qui décida de créer un Observatoire de la laïcité, mais celui-ci ne vit pas le jour et deux organismes représentèrent des conceptions divergentes de la laïcité

: d'un côté la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), qui veilla à ce que la loi de 2004 interdisant les signes ostensibles à l'école publique ne déborde pas son objet
; de l'autre, le Haut Conseil à l'intégration (HCI), dont l'historique de la laïcité (2007) comporte onze erreurs, souvent grossières, qui ne s'expliquent que par sa volonté de relier étroitement laïcité et gallicanisme, politique séculaire des rois de France. Celui-ci contrôle la religion, réprime celle qu'il estime mauvaise, protège celle qu'il considère comme bonne.

Remise sur des rails non discriminatoires

Avec Nicolas Sarkozy, la Halde fut normalisée puis supprimée, le HCI devint le conseiller du prince. Il continua à énoncer des contre-vérités. Ainsi, il prétendit que la loi de séparation des Eglises et de l'Etat (1905) comporte un «
vide juridique

» concernant les manifestations religieuses dans l'espace public, alors qu'il s'est agi d'un choix : les parlementaires ont refusé les amendements qui les limitaient. D'une manière générale, comme l'a montré l'historien Emile Poulat, la loi de 1905, « loi de liberté » selon Aristide Briand, constitue une rupture avec le gallicanisme. Cependant, un courant gallican a continué à exister dans le camp laïque.

Avec François Hollande, l'Observatoire de la laïcité fut véritablement créé et le HCI supprimé. Cependant, l'ex-HCI publia, à l'été 2013, un avis. Il voulait étendre l'interdiction des signes religieux ostensibles à l'enseignement supérieur, faisant peu de cas des franchises universitaires. Cet avis montre que, dès la création de l'Observatoire, certains souhaitent le parasiter. Or, le remplacement du HCI par l'Observatoire a une signification très claire, celle de considérer la laïcité comme s'appliquant à tous. Même s'il avait été moins ignare, le HCI symbolisait la réduction de la laïcité aux « problèmes » de l'immigration, en lien avec l'instauration d'un ministère de l'identité nationale. Ainsi, il aurait été incongru que le HCI se saisisse de la question du droit spécifique de l'Alsace-Moselle, ce qu'a fait l'Observatoire. Il faut donc rendre cette justice à François Hollande : il a remis la laïcité sur des rails non discriminatoires.

Apologie de l'obscurantisme

Depuis longtemps donc, des personnes, qui se prétendent partisans de la loi de séparation, mais sont en fait des gallicans républicains, rongent leur frein, n'ont jamais véritablement accepté la légitimité de l'Observatoire. Un tweet pointant les raccourcis d'Elisabeth Badinter posté par le rapporteur de l'Observatoire de la laïcité sur son compte personnel a déclenché l'hallali.

Si on examine un peu froidement les choses, la situation devrait paraître ridicule : la liberté d'expression serait quasi absolue quand il s'agit de Charlie Hebdo et autres, critiquer Mme Badinter reviendrait à blasphémer contre la République ! Mais quand il s'agit de laïcité, certains deviennent fondamentalistes et défendent le premier degré contre toute démarche de connaissance. La position que vient de prendre Manuel Valls face à l'Observatoire est dans la logique de celle où, refusant toute démarche de sciences humaines et sociales, il s'est récemment livré, sans doute à son insu, à une apologie de l'obscurantisme.

Là est l'enjeu premier de cette disputatio. Certains, au nom de convictions laïques prétendues, s'autorisent à récuser tout savoir sur la laïcité. Les avis de l'Observatoire reposent pourtant sur une analyse minutieuse de la loi de 1905, et la double rupture qu'elle a représentée : face à toute officialité de la religion, face au gallicanisme que mettait en oeuvre Emile Combes. Alors bien sûr, de la connaissance à la prise de position, il y a toujours un écart et donc un espace pour la discussion. Mais nous avons, plus que jamais, besoin de cette laïcité qui, en 1905, dans une situation de quasi-guerre civile, a permis un rapide apaisement.

Pour une laïcité rassembleuse

Nous avons besoin d'une laïcité rassembleuse face à l'extrémisme de Daech. Or, face à l'importante augmentation d'actes antimusulmans, vouloir mettre ceux qui sont engagés dans le combat contre la haine anti-islam, quels que soient les désaccords que l'on peut avoir avec eux, hors du pacte républicain constitue une faute énorme, un acte totalement contre-productif dont le premier ministre sera comptable devant l'Histoire.

C'est également un très mauvais service rendu aux Français juifs, dont la situation douloureuse actuelle mérite une amitié plus intelligente. D'abord parce que prôner une laïcité dite « intransigeante

» (pour reprendre une expression de Valls) qui, contrairement à 1905, ne limite pas la neutralité religieuse à la puissance publique, atteint forcément les juifs. Ainsi la terrible agression de Marseille contre un enseignant juif le 11 janvier s'est-elle transformée, dans certains médias, en débat sur le droit de porter la kippa dans l'espace public.

Quelle perversion

! Ensuite, parce que le meilleur, et le seul juste moyen de combattre l'antisémitisme est de lutter contre toutes les haines, et non de tenir des discours déséquilibrés. Briand demandait une « laïcité de sang-froid

», cette exigence est toujours d'actualité.

Jean Baubérot, spécialiste de la laïcité, est l'ancien titulaire de la chaire « Histoire et sociologie de la laïcité » à l'Ecole pratique des hautes études. Il est notamment l'auteur de *Les Sept Laïcités françaises* (Maison des sciences de l'Homme, 2015).